



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEMENT D'EPINAL

CANTON D'EPINAL 1

COMMUNE DE CHANTRAINE

Séance du Conseil Municipal
en date du 25 juin 2026

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-six le vingt-cinq juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué (convocation en date du 17/06/2026 affichée le 17/06/2026), s'est réuni en séance publique à la Mairie de Chantraine sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal VALDENNAIRE, Maire.

Étaient présents : Monsieur Jean-Pascal VALDENNAIRE, **Maire**, Mesdames Brigitte GILLE, Sandrine HINGRAY, Audrey HUSSON et Messieurs Michel AUBERT, Mickaël ROBERT, **Adjoints**, Mesdames Delphine BIRGY, Agnès BOUDOT, Anne-Sophie STROHMANN et Monsieur Sébastien BAUR, **Conseillers municipaux délégués**, Mesdames Lysis BAUR, Valérie BIGENHO-POËT, Isabelle BITTERLY, Odile FRECHIN, Sylvie TAVERNE et Messieurs Patrick DORGET, Baptiste THIBOT, Hervé SITT, Jean-Philippe SEVRAIN, **Conseillers municipaux**.

Étaient excusés : Messieurs Jean-Daniel BOXBERGER (pouvoir à Mme Valérie BIGENHO-POËT), Michel MULOT (pouvoir à Mme Odile FRECHIN), Théo PIERRE (pouvoir à Mme Agnès BOUDOT), Gilles SCHERRER (pouvoir à M. Michel AUBERT) et Madame Audrey HUSSON (pouvoir à M. Jean-Pascal VALDENNAIRE).

Étaient absents : Néant.

Formant la majorité des membres en exercice

Nombre de conseillers en exercice : ... 23

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de conseillers votants : 23

Madame Sandrine HINGRAY a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance (9 avril 2026) est lu et adopté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance :

- 1°/ Tableau du personnel communal – Diverses modifications dans différentes filières.*
- 2°/ Révision des tarifs de la cantine et de la garderie pour l'année scolaire 2026-2027.*
- 3°/ Tarifs de location des salles communales.*
- 4°/ Tarifs des encarts publicitaires à insérer dans le bulletin municipal « Chantraine Echo 2027 ».*
- 5°/ Tarifs des affouages.*
- 6°/ Marché de Noël 2027 – fixation des tarifs.*
- 7°/ Désignation d'un référent déontologue.*
- 8°/ Nouvelle répartition du capital social de la Société Publique Locale XDEMAT.*
- 9°/ Convention de regroupement pour la valorisation des C.E.E. (Certificats d'Economie d'Energie) – Autorisation de signature.*
- 10°/ Compétence optionnelle « éclairage public » du Syndicat d'Electricité des Vosges (S.D.E.V.).*
- 11°/ Informations et questions diverses.*

Le Conseil Municipal a acté les décisions suivantes :

Délibération N° 1.a – Fonction publique – Personnel contractuel – Créations et transformations d'emplois contractuels – Création d'un poste d'adjoint technique pour accroissement temporaire d'activité.

Rapporteur : Monsieur ROBERT Mickaël, Adjoint délégué aux affaires scolaires et RH.

A la majorité des suffrages exprimés : 23 voix pour,

DÉCIDE :

- 1) D'ouvrir** à compter du 21 août 2026 et jusqu'au 20 août 2027, un poste non permanent, sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C, à temps complet, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;
- 2) D'autoriser** le recrutement d'un agent contractuel pour pourvoir ces emplois sur le fondement de l'article L. 332-23-1° du code général de la fonction publique dans les conditions susvisées ;
- 3) De fixer** la rémunération de l'agent recruté au titre d'un accroissement temporaire d'activité comme suit : la rémunération de cet agent sera fixée sur l'indice majoré 366 (échelon 1) de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique, en tenant compte des qualifications et de l'expérience de l'agent recruté ;
- 4) Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitre et article prévus à cet effet.

Délibération N° 1.b - Fonction publique - Personnel contractuel - Créations et transformations d'emplois contractuels - Créations et suppressions de postes dans les filières animation et technique.

Rapporteur : Monsieur ROBERT Mickaël, Adjoint délégué aux affaires scolaires et RH.

A la majorité des suffrages exprimés : 23 voix pour,

DÉCIDE :

1) La **création**, à compter du 1er septembre 2026, de **trois postes d'adjoint d'animation principal de deuxième classe** relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

* *Animation périscolaire et ALSH* : contrat de 26h30 (recrutement CDD pour un emploi à temps non complet) – [2 postes]

et la **suppression d'un poste** à 25 heures et d'un poste à 22 heures ;

* *Animation périscolaire et ALSH* : contrat de 23h30 (recrutement CDD pour un emploi à temps non complet) – [1 poste]

et la **suppression d'un poste** à 22 heures ;

2) La **création**, à compter du 1er septembre 2026, de **trois postes d'adjoint technique principal de deuxième classe** relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

* *Ménage et animation périscolaire* : contrat de 31h00 (recrutement CDD pour un emploi à temps non complet) – [1 poste]

et la **suppression d'un poste** à 27 heures 30

* *Ménage et animation périscolaire* : contrat de 20h00 (recrutement CDD pour un emploi à temps non complet) – [2 postes].

Actuellement des postes non permanents de 16h00 et 19h00 et ouverts jusqu'au 31 août 2026.

3) La **création**, à compter du 1er septembre 2026, de **deux postes d'adjoint d'animation principal de deuxième classe** relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

* *Animation périscolaire* : contrat de 12h30 (CDD sur emploi permanent lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 % d'un temps complet pour les communes dont le seuil démographique est supérieur ou égal à 1000 habitants ou groupements de communes regroupant au moins 15000 habitants) – [1 poste]

et la **suppression d'un poste** à 12 heures ;

* *Animation périscolaire* : contrat de 14h30 (CDD sur emploi permanent lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 % d'un temps complet pour les communes dont le seuil démographique est supérieur ou égal à 1000 habitants ou groupements de communes regroupant au moins 15000 habitants) – [1 poste]

et la **suppression d'un poste** à 23 heures.

Délibération N° 1.c - Fonction publique - Personnels titulaire et stagiaire de F.P.T. - Créations et transformations d'emplois - Créations et suppressions de postes dans les filières maternelle et technique.

Rapporteur : Monsieur ROBERT Mickaël, adjoint délégué aux affaires scolaires et RH

A la majorité des suffrages exprimés : 23 voix pour,

DÉCIDE de :

- la création d'un emploi d'ATSEM Principal de première classe, à temps complet (suite à avancement de grade par ancienneté) ;
- le maintien de l'emploi d'ATSEM principal de deuxième classe, à temps complet pour permettre la nomination d'un agent de la collectivité ayant obtenu son concours et inscrit sur la liste d'aptitude ;
- la création d'un emploi d'adjoint Technique Principal de deuxième classe, à temps complet (suite à avancement de grade par ancienneté) ;
- la suppression d'un poste d'adjoint technique à temps complet.

Délibération N° 2.a - Finances - Tarifs des services publics - tarifs de la restauration scolaire et de la garderie scolaire pour l'année scolaire 2026/2027.

Rapporteur : Monsieur Mickaël ROBERT, adjoint délégué aux affaires scolaire et RH

A la majorité des suffrages exprimés : 23 voix pour,

ADOpte les tarifs de la restauration scolaire ainsi que le changement du Quotient Familial de 700 à 800 pour l'application des tarifs préférentiels.

Restauration Scolaire	Tarif Normal		Tarif Préférentiel		Année scolaire
	Extérieur	Chantrainois	Extérieurs	Chantrainois (+ personnel communal)	
Repas programmé	8.60	6.00	6.90 (QF<700)	4.80 (QF<700)	2025/2026
Repas non programmé	12.04	8.40	9.66 (QF<700)	6.72 (QF<700)	
Repas programmé	8.90	6.20	7.10 (QF<800)	4.95 (QF<800)	2026/2027
Repas non programmé	12.46	8.68	9.94 (QF<800)	6.93 (QF<800)	

DÉCIDE de les appliquer à compter du 1er septembre 2026 et **VALIDE** la reconduite, jusqu'à nouvelle délibération, des tarifs appliqués lors de l'année scolaire 2025/2026 concernant la garderie scolaire.

Délibération N° 2.b – Finances – Tarifs des services publics – Fixation des tarifs de l'Accueil Collectif de Mineurs (A.C.M.) pour l'année scolaire 2026/2027.

Rapporteur : Monsieur Mickaël ROBERT, adjoint délégué aux affaires scolaire et RH

A la majorité des suffrages exprimés : 23 voix pour,

ADOpte les tarifs de l'Accueil Collectif de Mineurs ainsi que le changement du Quotient Familial de 700 à 800 pour l'application des tarifs préférentiels

ANNÉE 2026		Tarif normal QF > 800			
		Chantrainois	PAI Chantrainois	Extérieurs	PAI Extérieurs
	Semaine de 5 jours	85	70	105	90
	Semaine de 4 jours	68	56	84	72
		Tarif préférentiel QF < 800			
		Chantrainois	PAI Chantrainois	Extérieurs	PAI Extérieurs
	Semaine de 5 jours	72.50	57.50	97.50	82.50
	Semaine de 4 jours	58	46	78	66

Intervention de Monsieur THIBOT Baptiste qui informe qu'il a eu des retours très positifs de personnes extérieures à Chantraine, quant à l'organisation des ACM sur la commune. De plus, il aimerait savoir s'il ne serait pas possible de se rapprocher de la commune de Les Forges pour tenter de planifier conjointement les sessions de centre aéré de manière à ce qu'elles ne se déroulent pas en même temps, surtout lors des petites vacances.

Monsieur le Maire informe qu'il se rapprochera de Monsieur MIDON, Maire de Les Forges, afin d'évoquer le sujet et de trouver un terrain d'entente.

Délibération N° 3 – Domaine et patrimoine – Locations – Tarifs de location des salles communales.

Rapporteur : Monsieur Michel AUBERT, Adjoint délégué à la vie associative.

A la majorité des suffrages exprimés : 23 voix pour,

ADOpte ces nouveaux tarifs tels qu'ils sont présentés dans les tableaux,

DÉCIDE de les appliquer à compter du 1^{er} septembre 2026.

Salle Serpolier (jusqu'à 300 personnes)

Catégorie	Sem. journée	Sem. ½ journée	Sem. soirée	Week-end complet	Sam. ou dim. journée	Évolution
Associations chantrainoises et associations caritatives (PROPOSITION 2027) *	GRATUIT (3x/an)	GRATUIT (3x/an)	GRATUIT (3x/an)	GRATUIT (3x/an)	GRATUIT (3x/an)	Plafond 3x introduit

Associations chantrainoises et caritatives après les 3X gratuits	150 €	75 €	75 €	600 €	350 €	<i>Nouveau tarif</i>
Autres assoc. / Institutions (PROPOSITION 2027)	300 €	150 €	150 €	800 €	450 €	↑ Hausse significative
Particuliers chantrainois	150 €	75 €	75 €	600 €	350 €	<i>Nouveau tarif</i>
Particuliers extérieurs / Entreprises (PROPOSITION 2027)	300 €	150 €	150 €	800 €	450 €	↑ Hausse significative
Ets commerciales / Collectivités (PROPOSITION 2027)	300 €	150 €	150 €	800 €	450 €	↑ Hausse significative

** Concerne les évènements avec rentrée d'argent uniquement*

Salle Abba (jusqu'à 50 personnes)

Catégorie	Sem. journée	Sem. ½ journée	Sem. soirée	Week-end complet	Sam. ou dim. journée	Évolution
Associations chantrainoises (PROPOSITION 2027)	GRATUIT (3x/an)	GRATUIT (3x/an)	GRATUIT (3x/an)	GRATUIT (3x/an)	GRATUIT (3x/an)	Plafond 3x introduit
Assoc. Chantrainoises au-delà des 3 gratuits Autres associations / Particuliers / Autres (PROPOSITION 2027)	100 €	50 €	50 €	—	—	↑ Doublement

Salle des Brosses 2 (jusqu'à 25 personnes)

Catégorie	Sem. journée	Sem. ½ journée	Sem. soirée	Week-end complet	Sam. ou dim. journée	Évolution
Assoc. chantrainoises (PROPOSITION 2027)	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT (3x/an)	GRATUIT (3x/an)	Week-end : plafond 3x
Assoc. chantrainoises au-delà des 3 gratuits Week-end (PROPOSITION 2027)	—	—	—	300 €	150 €	

Autres associations / Particuliers / Entreprises (PROPOSITION 2027)	100 €	50 €	50 €	300 €	150 €	↑ Hausse significative
--	-------	------	------	-------	-------	------------------------

Cautions et ménage

Catégorie	PROPOSITION 2027	Cautions ménage PROPOSITION 2027
Serpolier + Cuisine	2 000 €	400 €
Abba	1 000 €	200 €
des Brosses	1 000 €	200 €

Équipement et options

Équipement	PROPOSITION 2027 (assoc. chantr.)	PROPOSITION 2027 (autres/entr./part.)
Vidéo / Sono	Gratuit	50-100 €
Cuisine (Serpolier)	Incluse	Incluse
Podium	100 €	150 €
Grille	Gratuit	5 € / grille
Table ronde	Gratuit	15 € / table
Mange-debout	Gratuit	10 € / unité
Chauffage (Serpolier) - 1 jour	Inclus	Inclus

Matériel prêté à l'extérieur

	PROPOSITION 2027	
	Collectivités et agents	Autres
Grille	Gratuit	5€ / grille
Table ronde	Gratuit	15€ / table
Mange-debout	Gratuit	10€ / mange-debout
Option Livraison	25 €	25 €

Forfait vaisselle

Volume	PROPOSITION 2027	
	Associations chantrainoises	Autres
< 50 couverts	Gratuit	50 €
50 à 100 couverts	Gratuit	100 €
100 à 200 couverts	Gratuit	150 €
+ de 200 couverts	Gratuit	200 €

Madame BIGENHO-POËT Valérie et Monsieur BOXBERGER Jean-Daniel souhaitent obtenir des précisions quant à la mise à disposition gratuite des salles trois fois par an, et désirent savoir si cette limitation concerne tout le monde.

Monsieur le Maire répond que, comme indiqué dans le document transmis, la mise à disposition gratuite trois fois par an n'est destinée qu'aux associations organisant des manifestations avec rentrée d'argent.

Délibération N° 4 – Finances – Divers – Tarifs des encarts publicitaires à insérer dans le bulletin municipal « Chantraine Echo 2027 ».

Rapporteur : Madame Sandrine HINGRAY, Adjointe déléguée à la communication.

A la majorité des suffrages exprimés : 23 voix pour,

VALIDE les tarifs des encarts publicitaires tels que proposés par la commission « Communication » :

- **1/8^{ème} de page** : 220 €
- **1/4 de page** : ... 290 €
- **1/2 page** : 440 €
- **1 page** : 580 €

Insertion sur 2^{ème} page de couverture : tarif format choisi + 20 %.

Délibération N° 5 – Domaine et patrimoine – Actes divers de gestion du domaine privé – Fixation des tarifs des affouages et nomination de garants.

Rapporteur : Monsieur Sébastien BAUR, Conseiller délégué à la forêt

A la majorité des suffrages exprimés : 23 voix pour,

DÉCIDE de fixer le tarif à 12 € par stère pour la campagne d'affouages 2026-2027 et de nommer Messieurs Jean-Pascal VALDENNAIRE, Sylvain VERNHES et Sébastien BAUR comme garants.

Délibération N° 6 – Finances – Divers – Marché de Noël 2026 : fixation des tarifs.

Rapporteur : Monsieur Michel AUBERT, Adjoint délégué à la vie associative.

DONNE son accord quant aux tarifs proposés dans le cadre du prochain Marché de Noël organisé par la commune :

- * Table de 2 m x 0.70 m : 25 €
- * Grille de 2 m x 1m : 5 €
- * Cautionnement : 25 €
- * Prix électricité : 10 €

Délibération N° 7 – Institutions et vie politique – Désignation des représentants – Désignation d'un référent déontologue.

Rapporteur : Monsieur Jean-Pascal VALDENAIRE, Maire.

DÉCIDE :

De désigner Madame Elodie DERDAELE, Maîtresse de conférences en droit public à la Faculté de droit, sciences économiques et gestion de Nancy, comme référente déontologue de la commune de CHANTRAINE jusqu'au 30 juin 2033. A son terme, il peut être procédé, dans les mêmes conditions, au renouvellement de ses missions. A sa demande, il peut être mis fin à ses fonctions.

D'approuver le règlement joint à la présente délibération précisant les modalités de saisine, de délivrance du conseil et des moyens matériels afférents à la mission de Madame Elodie DERDAELE.

De préciser que Madame Elodie DERDAELE peut être saisie par tout conseiller municipal et que celle-ci exercera sa mission en toute indépendance et impartialité. A cet égard, elle ne peut recevoir d'injonctions extérieures.

De préciser que Madame Elodie DERDAELE percevra une indemnité fixée à 80 € par dossier tels que prévus par l'arrêté du 6 décembre 2022 NOR : IOMB2224141A et que les crédits seront ainsi ouverts au budget. Des frais éventuels de transport peuvent être pris en charge en cas de besoin dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale.

Délibération N° 8 – Divers domaines de compétences des communes – Nouvelle répartition du capital social de la Société Publique Locale XDEMAT.

Rapporteur : Monsieur Jean-Pascal VALDENAIRE, Maire.

APPROUVE la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat.

DONNE pouvoir au représentant de la collectivité à l'Assemblée Générale de ladite société, pour voter la nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

Délibération N° 9 – Environnement – Convention de regroupement pour la valorisation des C.E.E. (Certificats d'Economie d'Energie) : autorisation de signature.

Rapporteur : Monsieur Jean-Pascal VALDENNAIRE, Maire.

APPROUVE la convention de regroupement et de partenariat entre le Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales et la commune pour la valorisation des CEE,

DÉSIGNE le Syndicat en tant que regroupeur, et donc,

TRANSFÈRE au Syndicat les droits de CEE issus des opérations d'économies d'énergie éligibles,

PREND ACTE que la commune garde une totale liberté de choix sur les opérations qu'elle souhaite effectivement transférer,

AUTORISE le Maire à solliciter la Communauté d'Agglomération d'Épinal, au cas par cas, sur les opérations éligibles à ce dispositif, selon les délais de déroulement de ces opérations et les modalités de valorisation financière proposées par le Syndicat,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention avec le Syndicat,

PREND ACTE que les opérations confiées au Syndicat ne pourront être valorisées par celui-ci, que dans la mesure où :

- les justificatifs de réalisation seront produits et transmis à la Communauté d'Agglomération d'Épinal par la commune en bonne et due forme et dans les délais impartis,
- le contrôle des opérations réalisé par un organisme d'inspection accrédité soit satisfaisant,

AUTORISE le Maire à signer les attestations requises pour chacune des opérations éligibles, ainsi qu'à transmettre tout document utile au Syndicat qui se chargera de déposer les dossiers de demande de certificats en vue de les valoriser financièrement au bénéfice de la commune, ainsi qu'à la Communauté d'Agglomération d'Épinal qui accompagne ce dernier en ce sens,

PREND ACTE que le Syndicat versera à la commune une compensation financière selon les modalités indiquées dans la présente convention.

Délibération N° 10 – Institutions et vie politique – Intercommunalité – Compétence optionnelle « éclairage public » du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (S.D.E.V.).

Rapporteur : Monsieur Jean-Pascal VALDENNAIRE, Maire.

A la majorité des suffrages exprimés : 23 voix pour,

DÉCIDE DE NE PAS TRANSFÉRER la compétence optionnelle « *éclairage public* » au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges pour les années 2027, 2028, 2029 et 2030,

DÉCIDE DE CONSERVER la maîtrise d'ouvrage des investissements et l'entretien du réseau d'éclairage public

Puis sont données au conseil municipal les informations suivantes :

Madame Valérie BIGENHO-POËT informe avoir participé à l'**atelier Eau et Santé** organisé par la CAE et l'ARS sur le thème de la qualité de l'eau.

Madame Anne-Sophie STROHMANN informe avoir participé à la **commission « Culture »** de la CAE le 28 mai et en fait un compte rendu. Elle rappelle l'organisation du **cinéma en plein air** le 4 septembre 2026.

Madame Brigitte GILLE informe avoir participé à la **commission « Social »**, au **comité social territorial** et à la **commission « Mobilité »** à la CAE. De plus, elle annonce qu'une **visite du jardin du partage** est organisée le mercredi 1^{er} juillet 2026 à 17h30.

Monsieur Jean-Pascal VALDENAIRE informe avoir participé à la **commission « Sport »** de la CAE durant laquelle une présentation des infrastructures a été faite, et rappelle l'organisation du **barbecue municipal** le 3 juillet 2026.

Monsieur Hervé SITT informe avoir participé à la **réunion du SCOT des Vosges Centrales** et en fait un compte rendu rapide.

Madame Sandrine HINGRAY refait un compte rendu de la **commission « Communication et vie de quartier »**.

Elle informe également de la commande passée auprès de la **société Splitfire** pour la **refonte du site internet** de la mairie et la **création d'un nouveau logo**.

Enfin, elle rappelle qu'une **première réunion de quartier** a été organisée le 5 juin pour le Quartier route des Forges, rue du Vieux Moulin, rue du Vallon d'Olima et rue du Plein Soleil. Cette rencontre a rassemblé une vingtaine de personnes. Elle en profite pour remercier Monsieur Cédric JACQUOT pour sa présence et son professionnalisme.

Enfin, elle informe que le **Chantraine info** est en cours d'élaboration.

Monsieur Sébastien BAUR informe avoir participé à la **commission « Cohésion territoriale »** de la C.A.E. et en fait un compte rendu rapide.

Monsieur Mickaël ROBERT informe avoir **rencontré l'ensemble du personnel communal** hormis le service administratif qu'il rencontrera à la rentrée.

Il poursuit avec un **compte rendu des conseils d'écoles** et se fait le porte-parole des écoles et des élus communaux pour **remercier** l'ensemble du personnel communal ayant œuvré pour l'organisation des « **Chantrainades** », manifestation qui a été une réussite.

Madame Delphine BIRGY informe qu'elle **rencontrera les membres du Conseil des Jeunes** ce samedi 27 juin.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.

Le Maire,

A stylized signature in black ink.

Jean-Pascal VALDENAIRE

La Secrétaire de séance,

A stylized signature in black ink.

Sandrine HINGRAY

Présent procès-verbal affiché le 28 SEP. 2026